

CHENEBIE



La Ferme Bouteiller

1994

BULLETIN
13
D'INFORMATION
MUNICIPALE

QU'IL S'AGISSE

DE SECOURS AUX PERSONNES

D'INCENDIE, EXPLOSIONS ...

OU AUTRES SINISTRES



ALERTER LES SAPEURS-POMPIERS

PAR TELEPHONE
EN COMPOSANT LE



18

INDIQUER CLAIREMENT

● LE LIEU DU SINISTRE



- * La commune
- * La rue ou le lieu-dit
- * Le numéro
- * L'étage

● LA NATURE DU SINISTRE

● LE NOMBRE et l'ETAT des VICTIMES

● LES RISQUES PARTICULIERS

● PRECISER d'où VOUS APPELEZ



NE JAMAIS RACCROCHER
LE PREMIER
ENVOYER UNE PERSONNE
AU DEVANT DES SECOURS

LES SAPEURS-POMPIERS SONT EN LIAISON PERMANENTE AVEC LES AUTRES
SERVICES PUBLICS (POLICE, GENDARMERIE, SAMU, E.D.F.-G.D.F. ...)

S O M M A I R E

	Pages
Le Mot du Maire	2 et 3
Etat-Civil	4 et 5
Nouveaux Habitants / Infos Pratiques	6
Conseils pour la Sécurité	7
Délibérations du Conseil Municipal	8 et 9
La Propriété "Bouteiller"	10 et 11
Les Anciens Bâtiments Communaux	12 à 15
Transport voyageurs vers Héricourt	15
Groupe Scolaire	16 et 17
Comité des Fêtes	18
Statistiques Communales	19
Tri et Destruction des déchets	20 et 21
Budget 1993	22 et 23
Sapeurs-Pompiers	24 et 25
Les pages des Associations	26
A.S. CHENEBIER	27
Les Amis de l'Ecole / Chenebier Animation	28 et 29
Le Club de l'Age d'Or	30
Section des Anciens Combattants	31
Animations 1994	32

LE MOT DU MAIRE

Ce bulletin municipal retraçant l'action des élus et la vie des associations en 1993 vous est présenté dans sa forme habituelle et j'espère que vous l'accueillerez avec intérêt. Si vous avez des idées pour le rendre plus attractif, n'hésitez pas à nous les proposer.

L'année écoulée a vu la réalisation de travaux importants qui valorisent notre village:

- * **la transformation de l'ancienne mairie-école en logements locatifs** permettant à plusieurs jeunes ménages de rester à Chenebier.
- * **l'aménagement des abords du nouveau bâtiment** (parkings et trottoirs) par l'entreprise SURLEAU de Saulnot pour un montant de 201 089 FHT avec une subvention départementale de 66 047 F.
- * **l'acquisition de la ferme "Berthe BOUTEILLER" en novembre 1993** est également une grande satisfaction des élus qui voient récompenser un suivi de cette affaire depuis dix ans. Quel que soit le devenir du bâtiment, **la réserve foncière de 4 ha** ainsi créée dans la partie agglomérée du village est une assurance pour l'avenir.
- * **Le seul point négatif** fut le retard pris dans le démarrage de la première ranche d'assainissement intercommunal car les subventions prévues (70% des travaux) n'ont pas été obtenues.

L'année 1994 et les suivantes seront difficiles à gérer financièrement pour plusieurs raisons:

- nous n'avons pas de réserve de trésorerie;
- **le produit de la vente des bois** communaux gérés par l'O.N.F. va baisser fortement;
- **les dotations de l'Etat vont également diminuer** et ce sont les communes pauvres ou en expansion comme la nôtre qui seront les plus touchées.
- **la crise économique** qui se prolonge, le chômage persistant nous obligera à **une pause** dans la fiscalité locale;
- l'arrêt des constructions neuves est un manque à gagner pour la commune.

Cependant, la liste des travaux à réaliser, nécessaires à notre vie de tous les jours est encore longue:

- * assainissement collectif;
- * réfection de plusieurs rues du village;
- * réfection de la toiture et des façades du temple;
- * élargissement du parking de l'église catholique;
- * création d'une aire de retournement pour le cimetière catholique et le Chemin des Envers;
- * création d'un parking aux alentours du garage Albersammer pour le stationnement des voitures des ouvriers "Alsthom" et "Peugeot";
- * démolition de l'ancienne salle communale et création de garages pour les locataires des logements communaux.

Et je ne parle plus de l'aménagement de la prairie communale près du groupe scolaire en aire de sports (terrain de foot, tennis, pétanque...) qui sans tomber aux oubliettes, attendra des jours meilleurs.

Vous comprendrez facilement, à la lecture de mes propos, que **le Conseil Municipal devra faire des choix difficiles** dans la programmation des travaux étant entendu que **l'assainissement et la réfection de certaines rues** (d'Echavanne, du bas de la Neuvelle et de la Roignotte) **seront prioritaires**.

Cependant, je ne veux pas ternir l'avenir car il existe **des raisons d'optimisme:**

- **la dotation provenant de la taxe professionnelle des "Etablissements Peugeot"** qui nous avait été injustement supprimée l'an passé, nous est **rétablie** (103 007 F en 1994) ainsi qu'aux communes ayant plus de dix salariés, grâce à l'aide de nos Conseillers Généraux.

- **la solidarité des Associations locales avec la Municipalité**, le bénévolat de beaucoup d'entre nous permettent d'entretenir le dynamisme du village dont **la Fête de la Fleur** en est le vivant exemple: **sa troisième édition** aura lieu **le dimanche 1er mai**.

Pour terminer la présentation de ce bulletin, je parlerai de **la ferme " Berthe Bouteiller"** dont l'avenir sera prochainement scellé car les études en cours avancent rapidement.

* **la restauration du bâtiment par la Commune est exclue** en raison de nos **possibilités financières limitées**.

* **le projet d'y installer un commerce multi-services est abandonné** car, après l'étude favorable effectuée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lure, Monsieur Claude Goiset a annoncé son intention de créer sur sa propriété, un tel établissement.

Le Conseil municipal soutiendra cette initiative privée pour que son auteur obtienne les subventions prévues.

Il restait deux solutions encore en concurrence:

* soit vendre le bâtiment à un particulier, soit le céder aux H.L.M. de la Haute-Saône qui rénoveraient les deux logements existants et construiraient deux logements neufs à côté des grangeages qui seraient démolis.

Après réflexion, je proposerai au Conseil municipal une solution intermédiaire ayant les avantages des deux solutions prévues:

- **au départ, vente de la ferme** à un particulier pour une rénovation complète,
- **puis achat d'un terrain constructible** pour le céder à l'office des H.L.M. de Haute-Saône afin qu'i y crée des logements locatifs.

Henri CROISSANT

ETAT-CIVIL ANNEE 1993

Les naissances

POTEL Marie-Noëlle Brigitte Monique	le 27 JUILLET	1993
AUBRY Inès Nadette Baya	le 5 AOUT	1993
JACOPIIN Lucas	le 3 OCTOBRE	1993
ANTHONIOZ-BLANC Evan	le 8 DECEMBRE	1993

Les mariages

Thierry ROY et Myriam LEROUX	le 21 MAI	1993
Régis ANTHONIOZ-BLANC et Cathy HENISSE	le 12 JUIN	1993
Philippe RAGUIN et Christine GOUX	le 10 JUILLET	1993
Richard MARGUIER et Cécile ROY	le 17 JUILLET	1993

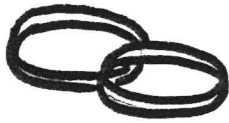
Nos peines

Madame Suzanne ROUSSEL	le 14 janvier	93 à CHENEBIER
Monsieur Simbert FICHTER	le 21 avril	93 à CHENEBIER
Madame Catherine IBERT	le 24 avril	93 à CHENEBIER
Madame Juliette IPPONICH	le 17 mai	93 à CHENEBIER
Madame Olga METTETAL	le 19 mai	93 à HERICOURT
Madame Huguette BARBIERI	le 25 mai	93 à BELFORT
Madame Léonie BRESSIN	le 3 août	93 à BELFORT
Madame Emilie CARMIEU	le 5 septembre	93 à CHENEBIER
Monsieur Henri KAEMMERLEN	le 22 septembre	93 à CHENEBIER
Madame Elisabeth HUET	le 23 septembre	93 à CHENEBIER
Madame Colette POTIEZ	le 16 octobre	93 à STRASBOURG
Monsieur Jean-Marie GROSJEAN	le 18 novembre	93 à CHENEBIER

A toutes les familles éprouvées par le deuil, nous présentons nos sincères condoléances.



Myriam LEROUX
et
Thierry ROY



Cathy HENISSE
et
Régis ANTHONIOZ-BLANC



Christine GOUX
et
Philippe RAGUIN



Cécile ROY
et
Richard MARGUIER



Mr et Mme ANTHONIOZ-BLANC Régis et Cathy et leur fils Evan
12, rue des Combes
Mr et Mme DIDIER Christian et Agathe et leur fille Natacha
Place du Temple
Mr et Mme FOUQUET Stéphane et Sandrine et leur fils Jeremy
Place du Temple
Mr et Mlle GOUX Pierre et Patricia - Place du Temple
Mr GRANDJEAN Olivier et Mlle BALSIGER Barbara
22 Grande Rue
Mr HOTZ Eric et Mlle BACKENSTRASS Patricia
8, rue de la Revenue
Mr JEANPIERRE Didier et Mlle OLIOT Magali - Place du Temple
Mr LAVALETTE Thierry - Place du Temple
Mr et Mme MALOUVET Michel et Louise - 18, rue de la Pommeraie
Mr MONNIER Alain et Mlle HUSSON Sophie et leur fille Floriane
22, rue d'Echavanne
Mr NARDIN Jean-Louis et Mlle MUSCIO Carmela et leur fils Nicolas
35 bis, Grande Rue
Mr PIGATTO Pascal - 6, rue du Pâtis
Mr TREIBER Guy - 5, rue d'Etobon
Mr SAILLET Guy et Mlle TUR Brigitte et leurs enfants Cindy, Adrien et Gil
45, Grande Rue

A tous ces nouveaux habitants, la Municipalité souhaite la bienvenue.

INFORMATIONS PRATIQUES

MAIRIE Heures d'ouverture du secrétariat :
LUNDI - MARDI : 8 h 30 / 11 h 30 - 13 h 30 / 16 h 30
JEUDI - VENDREDI - SAMEDI : 8 h 30 / 11 h 30

LA POSTE : Tous les jours de 15 h 30 à 16 h 30

Permanence du Maire: Tous les mercredis de 18 H à 20 H
Téléphone de la Mairie : 84.27.30.54

LES DIFFERENTS TARIFS APPLICABLES EN 1994

EAU : Prix du m3 : 2.80 F
Location du compteur : 90 F
Forfait branchement : 2 600 F

STERE DE BOIS DE CHAUFFAGE : 135 F

CONCESSION CIMETIERE : Perpétuelle : 500 F / m2
Trentenaire renouvelable : 100 F / m2

ATELIER DE DISTILLATION : Personnes du village : 90 F / JOUR
Personnes extérieures : 120 F / JOUR

ORDURES MENAGERES : 1 personne : 270 F
2 personnes : 430 F
3 personnes : 540 F
4 personnes : 650 F
5 personnes : 700 F
6 personnes : 750 F
7 personnes et plus : 800 F
Résidence secondaire : 230 F

CONSEILS POUR LA SECURITE

La Gendarmerie Nationale effectue une mission d'information auprès des personnes âgées pour leur rappeler quelques conseils simples de sécurité. Comme ces derniers sont applicables à tous, nous vous les communiquons :

A. NE TENTEZ PAS LES VOLEURS

- 1) Ne gardez pas des sommes d'argent importantes chez vous ; elles sont bien mieux à la banque.
- 2) Ne placez pas vos objets de valeur dans la pièce où vous recevez les visiteurs.
- 3) Faites-vous accompagner lorsque vous devez retirer de l'argent sur un compte bancaire.
- 4) Gardez vos papiers personnels sur vous.
- 5) Le plus souvent, payez par chèque et notez leur numéro.

B. LIMITEZ LES RISQUES

- 6) Trouvez un endroit peu connu pour cacher vos clés : pas sous le paillason ni dans le pot de fleurs à côté de l'entrée.
- 7) Renforcez vos issues : portes et fenêtres.
- 8) Confiez un double des clés à votre famille.
- 9) Ne laissez pas votre courrier s'entasser dans votre boîte aux lettres lorsque vous êtes absent.

C. IDENTIFIEZ VOS VISITEURS

- 10) Identifiez votre visiteur à l'aide d'un ceillon ou d'un entrebâilleur.
- 11) Attention aux individus inconnus se faisant passer pour un agent EDF ou un policier. Les vrais agents sont munis d'une carte professionnelle.
- 12) Pour vos travaux (ramonage, élagage...) faites appel à des personnes connues. Méfiez-vous des offres trop alléchantes.
- 13) N'hésitez jamais à appeler la Gendarmerie qui est à votre écoute : pour Chenebier soit le 17 ou la Gendarmerie d'Héricourt TEL 84.46.09.32.

D. ROMPEZ VOTRE ISOLEMENT

- 14) Ayez toujours sous la main et bien en vue les numéros d'appel des premières urgences : gendarmerie et police (17) - pompiers (18) - SAMU (15) - médecin traitant
- 15) Connaissez les numéros de téléphone de votre famille, de vos voisins ; appelez-les ou faites-vous appeler régulièrement.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- JANVIER
- *Vente de l'ancienne "Ecole de la Louviere"
 - *Adhésion a l'O.P.A.H. (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) et a son Syndicat Intercommunal
 - *Concession d'un are de terrain en forêt communale
 - *Approbation du Programme ONF 1993 (travaux en forêt)
 - *Approbation modification du POS
- FEVRIER
- *Révision triennale des indemnités de passage EDF
 - *Modification du règlement du réseau d'eau (facturation des compteurs gelés)
 - *Subvention au Comité de Défense de l'Hôpital d'Héricourt
 - *Droit de préemption urbain
 - *Achats de terrain a Mme MILLOTTE
 - *Location d'une prairie communale a la GAEC BINDIT
 - *Demande prime PALULOS (Prime a l'Amélioration des Logements a Usage Locatif et a Occupation Sociale)
- MARS
- *Participation de la société SAMOA a l'équipement des Sapeurs-Pompiers
 - *Demande de subvention pour travaux forestiers
 - *Augmentation horaire de travail de l'agent d'entretien
 - *Vote des subventions 1993
 - *Revalorisation des indemnités de fonction du Maire et des 4 adjoints
 - *Vote des taux d'imposition des 4 taxes locales
 - *Demande subvention réseau assainissement
- AVRIL
- *Renouvellement contrat de maintenance logiciel informatique MAGNUS
 - *Ecrêtement taxe professionnelle PEUGEOT
- MAI
- *Assiette et destination de coupes Exercice 1993
 - *Augmentation horaire de travail du secrétariat
 - *Demande de subvention pour bordures de trottoirs
 - *Demande d'imputation de dépenses en INVESTISSEMENT
 - *Demande de concours de la Direction Départementale de l'Équipement pour aménagement des parkings de la Mairie/Salle Polyvalente
- JUIN
- *Subvention de l'Association "Les Amis de l'École" pour achat d'un retroprojecteur et d'une table de ping-pong
 - *Accord circuit VTT
 - *Réalisation d'un prêt aidé par l'Etat pour refecton de 2 logements conventionnes
 - *Achat d'un terrain situé en limite communale a la commune d'Etobon
 - *Recouvrement paiements de bacs roulants pour ordures ménagères

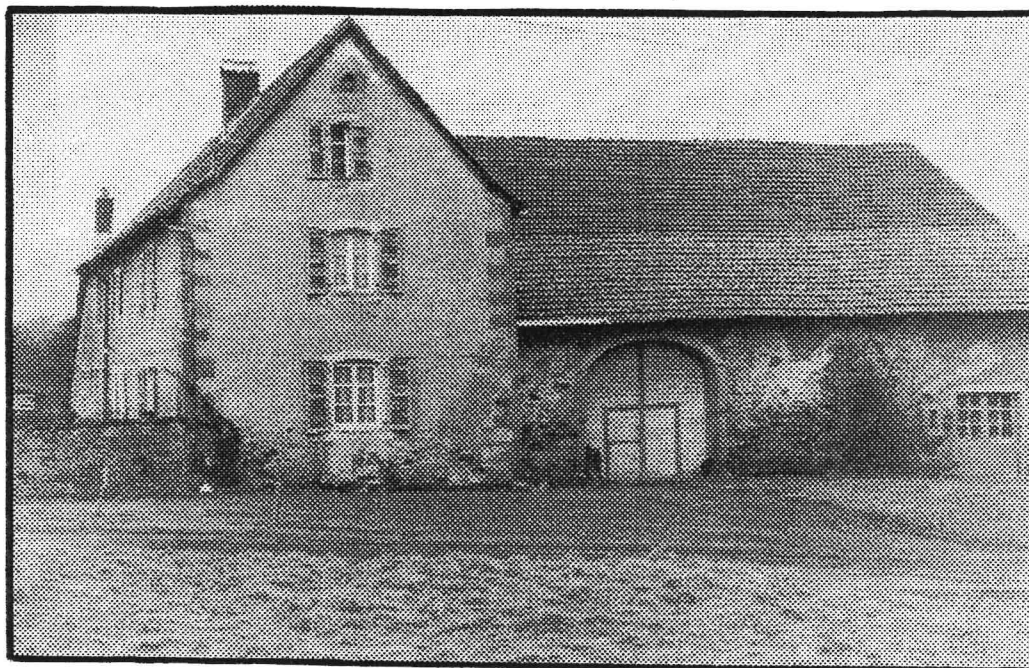
- *Extension électrique Grande Rue
- SEPTEMBRE
- *Réalisation d'un emprunt pour compléter le financement de la construction de logements locatifs
 - *Renouvellement ligne de trésorerie
 - *Attribution des logements locatifs
- OCTOBRE
- *Restitution d'un logement de fonction à l'Education Nationale
 - *Ateliers de soutien scolaire
 - *Acceptation d'une participation financière de la société PRIMAGAZ pour installation cuve à gaz
 - *Participation financière ligne bus ETOBON/HERICOURT
- NOVEMBRE
- *Logement de fonction : participation aux charges
 - *Perspectives financières communales
 - *Emprunt au Crédit Local de France pour acquisition propriété "Succession BOUTEILLER".
 - *Augmentation des tarifs de l'eau
 - *Construction du réseau d'assainissement 1ère tranche
 - *Remboursement bris de glace tractopelle
 - *Demande de subvention pour réfection Temple
- DECEMBRE
- *Affectation de parcelles dans le domaine forestier communal
 - *Vente d'un fourneau
 - *Subvention de l'Association "Les Amis de l'Ecole" pour achat d'un écran cinéma
 - *Accord pour adhésion de la Commune de TAVEY au SICTOM
 - *Entretien et élargissement du CD127 E
 - *Location de terrains communaux
 - *Avenant de marché pour travaux logements locatifs

R E G L E M E N T A T I O N

D E C H A R G E M U N I C I P A L E

- Article 1 : La décharge municipale du lieu-dit "La Noix Lochard" est interdite à toute personne étrangère à la Commune.
- Article 2 : N'est autorisé que le dépôt de produits naturels non polluants tels que tontes de gazon, branchages, terres, gravats, et produits de démolition (fenêtre, poutres...).
- Article 3 : Les dépôts à cette décharge ne sont autorisés que le samedi de 8 H à 18 H.
- Article 4 : Le dépôt de tout autre produit est interdit, en particulier : verre, ordures ménagères, les huiles, les piles, les objets métalliques, les appareils ménagers, ...
- Article 5 : Les entreprises locales du bâtiment BRESSIN et ELIAS pourront y déposer leurs produits de démolition tous les jours.
- Article 6 : Les contrevenants seront passibles des amendes prévues à l'article R26 - 15ème du Code Pénal.
- Article 7 : Monsieur le Maire, Messieurs les Adjoints, la Gendarmerie et Monsieur l'Agent Technique O.N.F. sont chargés de faire respecter cet arrêté.

**La Propriété communale provenant de la Succession
"Berthe BOUTELLER"
sise 12, rue du Bois Battu**



1) Origine de la propriété

Elle appartenait, au début du siècle, à Monsieur Frédéric BOUTELLER et à son épouse, Madame Julie Elisabeth BOURQUIN qui eurent trois enfants: Albert, Louise et Berthe. Les deux premiers s'expatrièrent aux Etats-Unis où ils fondèrent chacun une famille.

Mademoiselle Berthe BOUTELLER vécut à Chenebier dans l'un des deux logements de sa propriété; elle y décéda le 16 mars 1955 et elle repose maintenant au cimetière d'Etobon, village où elle avait de la parenté. Elle laissa pour héritière sa famille américaine.

2) Evolution de propriété depuis 1955

Cette ferme possédait 10 ha 27a 5 ca dont 4 ha 14 a 49 ca autour de la propriété (voir plan). Elle a été très longtemps gérée par Maître Jean-Claude BAUDIN, huissier de justice à Héricourt.

Les locataires du bâtiment étaient Monsieur et Madame Pierre CARMEN et leurs enfants. Après le décès de son mari, Madame Veuve Emilie CARMEN y vécut une retraite heureuse.

Elle s'éteignit dans son logement à l'âge de 85 ans le 5 septembre 1993.

Dès 1984, la Commune s'est intéressée au devenir de cette propriété, pour plusieurs raisons:

* l'éloignement des héritiers américains a provoqué l'abandon progressif de la propriété.

* le hangar, aujourd'hui disparu et la friche qui l'entourait étaient devenus une "verruie" au centre du village.

* à l'époque, la Commune ne possédait aucun terrain libre dans la zone constructible et une réserve foncière de 4 ha faisait déjà rêver.

* le hangar incendié aurait dû s'installer dans le triangle de la rue d'Etobon et de celle du Bois Battu mais des difficultés de correspondance empêchèrent la transaction qui s'élevait à 15 000 F pour les 14 ares de ce "triangle" (délibération du 8 juin 1984).

SECTION

B

FEUILLE

14a04 pour 21a21 départemental

Succession BOUTEILLER

Superficie totale :

10ha 27a 57ca.

Superficie des terrains autour de la maison :

4ha 14a 49ca.



3) Achat de la propriété

Après plusieurs années de silence et plusieurs décès dans sa famille, Madame Nancy LEMCKE et ses trois enfants habitant dans l'Etat du Massachussets aux Etats-unis, derniers héritiers de Melle Berthe BOUTEILLER, informaient en 1990 Maître BAUDIN de leur décision de se séparer de leur propriété de Chenebier.

S'appuyant sur une estimation des Domaines datant de décembre 1984 qui fixait la valeur de l'ensemble des terrains à 200 000 F, le Conseil Municipal se portait acquéreur de toute la propriété (ferme et terrains) pour la somme de 250 000 F dans sa séance du 9 octobre 1992.

Le 5 novembre 1993, la Commune devenait définitivement propriétaire de cette ferme.

4) Avenir de la propriété

Plusieurs solutions sont envisagées actuellement par le Conseil Municipal:

- * **vendre le bâtiment au plus offrant;**
- * **créer des logements locatifs** soit par la Commune, comme cela a été fait pour l'ancienne Mairie-Ecole, soit par les H.L.M. pour y loger des familles du village dont les conditions de logement sont difficiles.
- * **implanter un commerce** regroupant alimentation, bar, tabac, presse, dépôt de pain...L'étude préalable de la Chambre de Commerce de Lure conclut que l'existence d'un "multiple rural" à Chenebier est une opération viable.

L'enquête et la visite du bâtiment proposées à la population rejoignent les différentes pistes choisies par le Conseil Municipal. En dehors des Conseillers Municipaux, 25 familles ont répondu à notre enquête qui se résume ainsi:

- visite du bâtiment	:	15
- le bâtiment est à préserver	:	23 sur 25
- rénover le bâtiment pour des logements locatifs	:	13
- créer un commerce ou artisanat	:	12
- céder le bâtiment aux H.L.M.	:	4
- vendre le bâtiment	:	9
- autres propositions: foyer pour personnes âgées	:	3

Dans sa séance du 28 janvier 1994, le Conseil Municipal a décidé de privilégier et de poursuivre les 2 études répondant aux besoins du village:

- * **création de logements locatifs;**
- * **implantation d'un commerce multi-services.**

Le choix définitif se fera après l'étude financière de ces projets et aura lieu en mars prochain.

Quant aux différentes parcelles, la Commune a revendu 5 ha 3 ca à des particuliers pour la somme de 45 620 F. Elle garde:

- **les terrains attenants à la ferme (4 ha 14 a 49 ca);**
- **7 parcelles d'une superficie de 1 ha 24 a.**

Pour conclure, quelle que soit la solution retenue, elle permettra à la Commune de réaliser une opération rentable.

LES ANCIENS BATIMENTS COMMUNAUX

Après la construction en 1991-1992 du nouveau bâtiment communal, l'avenir de ces trois immeubles se posait:

1) Ancienne école "La Louvière" - rue d'Echavanne

La Municipalité a tenté d'y implanter une boulangerie mais les normes d'hygiène imposaient la création d'un nouveau local pour une telle activité; devant le coût financier d'une telle opération, le jeune boulanger qui désirait s'y installer, dut renoncer.

Ce bâtiment fut vendu à des particuliers: Monsieur et Madame JAULMES et leurs trois enfants.

2) Ancienne salle polyvalente

Avant de disparaître, ce double préfabriqué, qui a rendu d'éminents services à tous: associations, écoles, municipalité,... mérite qu'on rappelle brièvement son histoire:

En 1979, sous l'impulsion d'une dizaine d'habitants dynamiques, anciens et nouveaux du village, un double préfabriqué fut acheté au Service des Domaines par l'association "Chenebier Animation" qui venait de se créer. Avec l'aide de l'entreprise Elias, il fut démonté à Jussey, transporté et reconstruit à Chenebier avec les bénévoles de l'association. La Municipalité, à l'époque, un moment réticente à cette réalisation, l'accepta, la racheta à "Chenebier Animation", fit construire le soubassement par Pierre Beltran, maçon à Etobon et la fit vivre avec les associations locales: réunions, repas de fête, musique, tennis de table, activités scolaires, s'y succédèrent durant des années.



Mais son volume restreint, sa cuisine non conforme, son chauffage insuffisant, bref son inconfort et son..." parfum" décidèrent les élus à lui préférer une salle polyvalente neuve et fonctionnelle. Aussi, après une année de réflexion, le Conseil Municipal a décidé de déclasser ce bâtiment: cession ou démolition, telle sera sa destination.

Avis aux amateurs!

3) Ancienne " Mairie - Ecole"

Le manque de logements locatifs, le souhait de nombreux jeunes de rester au village décidèrent les élus à choisir la restauration du bâtiment et sa transformation en six logements.

Les travaux furent confiés, en octobre 92, au C.D.H.R.U./C.A.L. (Comité Départemental d'Habitat Rural et Urbain associé au Centre d'Amélioration du Logement). Après plusieurs réunions de concertation sur ce projet, les plans définitifs étaient adoptés en février 1993. L'agent technique communal Philippe Marchand démontra et déménagea le mobilier récupérable (portes, boiseries de la mairie, meubles...) durant l'hiver et le chantier démarrait en avril pour se terminer en septembre.

Grâce à un planning serré organisé par Monsieur Alain GIBASSIER architecte du CAL, les réunions hebdomadaires du mercredi après-midi voyaient se régler les problèmes et les appartements se réaliser par les entreprises retenues dont quatre du secteur:

- l'entreprise COTTA de Ronchamp pour le gros-oeuvre et le ravalement des façades;
- l'entreprise SESSEGOLO d'Héricourt pour les cloisons et les peintures;
- Monsieur Serge MONNERET de Chenebier pour les sanitaires et la plomberie;
- Monsieur Patrice CARMEN de Champagny pour le chauffage au gaz et la V.M.C.



Dès le 1er octobre, les six logements étaient loués:

* **au rez de chaussée:** le F2 à Mlle OLIOT Magali et M. Didier JEANPIERRE.
le logement de fonction F3 est occupé par M. et Mme
Christian DIDIER et leur fille Natacha.

* **au 1er étage:** le F2 à Mme Léa PIERRE .
le F3 à M. et Mme Stéphane FOUQUET.

* **au 2ème étage:** le F1 à Melle Christelle Lhomme et M. Thierry
LVALETTE.

le F3 à Melle Patricia GOUX et M. Pierre GOUX.

Il est à signaler que les demandes de plusieurs jeunes couples originaires du
village n'ont pu être satisfaites.

le montant total des travaux s'élève à 1.044.766 F HT (y compris les
honoraires de maîtrise d'oeuvre du CDHRU/CAL d'un montant de 89 966 F HT) et le
financement de l'opération a été réalisé de la manière suivante:

- subvention PALULOS de l'Etat 34 000 F
- subvention du Conseil Général 113 481 F
- emprunts auprès du Crédit Local de France 672 000 F
- fonds libres de la Commune sous forme
d'une avance de trésorerie du C.L.F. 225 285 F
- avance de la TVA récupérable 194 327 F

L'équilibre financier de cette restauration est assuré par les locations des
appartements qui se montent, sans les charges locatives, à 8 000 F par mois.

Pour conclure, ce choix du Conseil Municipal s'est avéré judicieux: il permet
la rénovation d'un bâtiment communal sans endetter la collectivité et assure un
logement à plusieurs familles du village.

TRANSPORT DE VOYAGEURS VERS HERICOURT

le MERCREDI matin

BILAN de l'EXPLOITATION

Coût réel pour 51 semaines	:	24 207 F
Recettes voyageurs	:	8 035 F
Déficit	:	16 172 F

Le taux de rentabilité n'est que de **33,2 %**.

Répartition du déficit :

Département (Conseil Général)	:	9 278 F
Communes	:	6 894 F

Cette somme de 6 894 F se répartit ainsi entre les communes concernées:

* Etobon	:	965 F
* Chenebier	:	2 836 F
* Chagey	:	2 748 F
* Héricourt	:	345 F

Il est à noter que la participation du Département s'arrête quand le taux de
rentabilité descend en dessous de **30 %**.

GROUPE SCOLAIRE

La rentrée scolaire en septembre 1993 a été caractérisée par une grande stabilité des effectifs et du personnel d'encadrement. en effet, cette année encore, **105 élèves** (dont 17 d'Etobon) sont scolarisés et se répartissent ainsi:



* 27 enfants en maternelle avec Mme C. Skora;

* 18 élèves en SE - CP avec C. Didier;

* 26 élèves en CE1 CE2 avec Mme Croissant;

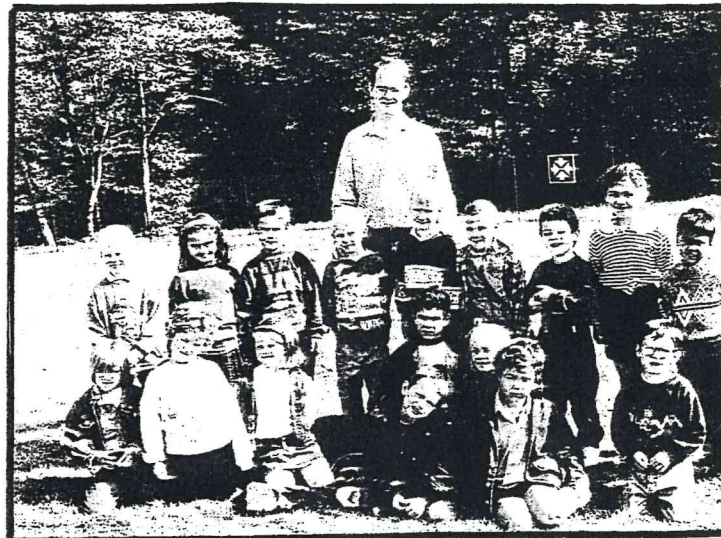
* 34 élèves en CM1 CM2 avec M. Croissant.

La cantine scolaire et la garderie qui n'ont engendré qu'un déficit de 1 201Fdurant l'année scolaire 92/93, ont été renouvelées sous la responsabilité des assistantes maternelles **Isabelle Bertinelli et Christine Goux** pour la cantine et de **Christelle Lhomme** pour la garderie.

Pour diriger cet établissement, le directeur est aidé par un **Conseil d'Ecole**, réuni une fois par trimestre et qui est formé des enseignants, des délégués des municipalités, du délégué de l'Education nationale et des représentants des parents d'élèves élus chaque année.

En octobre 93, ont été élus:

Titulaires:	Suppléants:
- Gauer Daniel	Dintzer André
- Zbos Daniel	Barrois Anne-Marie
- Maire Corinne	Simon Ghislaine
- Peroz Gérard	Trible Thérèse



Aujourd'hui, l'école est ouverte au monde extérieur et de nombreuses activités sont offertes aux élèves durant et hors temps scolaire:

* initiation à l'allemand ou à l'anglais pour les élèves du CM;

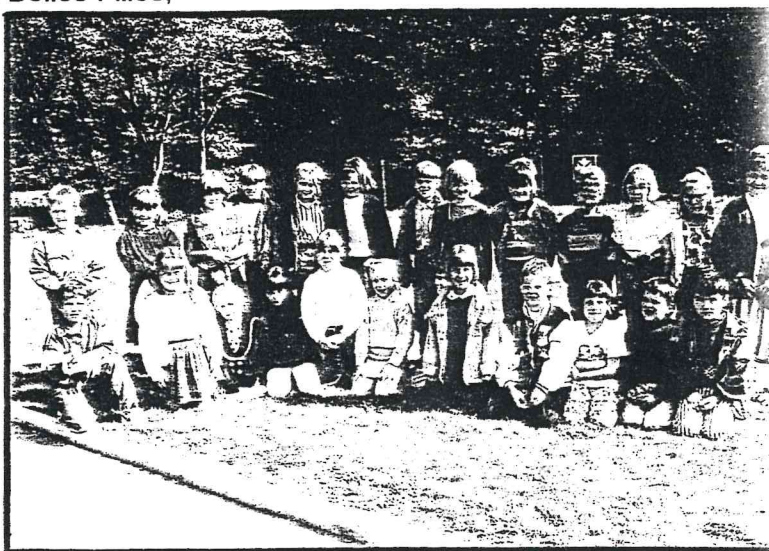
* en hiver , ski de fond à la Planche des Belles Filles;

* initiation à la musique le lundi soir;

* tennis de table le mardi soir;

* initiation au dessin le mercredi matin;

* sorties piscine le jeudi soir;



Et aussi des activités ponctuelles pendant l'année scolaire:

- participation au challenge sportif P.E.E.P. au stade de Chenebier;
- voyage scolaire au zoo de Mulhouse et train touristique de la Doller;
- pique-nique au château d'Etobon;
- Noël des enfants avec un spectacle "La perle magique".

Pour financer toutes ces activités dont certaines sont gratuites, **des manifestations** sont organisées par l'association "**Chenebier Animation et Les Amis de l'Ecole**".

Les Municipalités de Chenebier et d'Etobon prennent une partie des dépenses en charge.

Participation de la Commune d'Etobon: 20 669 F en 1993.



MANIFESTATIONS

LOTO

KERMESSE

VENTE DE BRIOCHES



COMITE DES FETES

Déjà 2 ans que nous avons créé le Comité des Fêtes.

Et pour la troisième fois nous allons organiser la Fête de la Fleur et du Jardin.

Cette fête, qui est celle de tous, aura lieu le 1er MAI, avec toutes les conséquences positives et négatives que cela peut entraîner. Gageons que nous saurons encore une fois faire face.

Comment ne pas reconduire une telle manifestation sachant que d'année en année :

- * le nombre d'exposants augmente,
- * le nombre de visiteurs augmente,
- * les bénéfices augmentent malgré des dépenses d'organisation plus importantes.

En effet, 1993 a vu plusieurs innovations :

- les Cors de Chasse d'Eboulet,
- la chorale du Chérumont,
- la restauration le dimanche midi (170 repas ont été servis),
- une sonorisation plus importante.

Rappelons que ces journées nous ont permis de :

- * financer une sono pour la salle communale de 20 000 F,
- * de fleurir le village pour 9 000 F
- * d'acheter une sono extérieure.

Le Comité envisage aussi la fabrication de stands destinés à être loués aux exposants (avis aux amateurs).

Opération tulipes : 2 000 tulipes fournies par le Comité des Fêtes ont été plantées cette année, et 1 500 ont été vendues aux habitants désireux de fleurir leur maison.

Pour cette 2ème année, toutes les équipes chargées des caisses, parking circulation, bar, restauration, emplacement, recrutement exposants, promotion de la journée ont été au "top niveau". Ce qui démontre bien que tous ensemble, il nous est possible de réaliser de grandes choses pour notre village.

Anciens et nouveaux habitants, vous êtes tous les bienvenus au sein de notre comité qui est aussi le vôtre.

Plus nous serons et plus nous pourrons envisager un avenir plus créatif.

Encore une fois merci à tous les volontaires déjà venus et à venir.

Rendez-vous le 1ER MAI, de bonne heure et de bonne humeur.

Si vous avez des idées, n'hésitez pas !!

Contactez-nous au 84.27.30.54

Le Président,

Lionel HENISSE.

COMMUNE	POPULA.	SUPERFI. (en Ha.)	PRODUIT DES CONTRIBUTI. DIRECTES	CHARGE FISC. PAR HABIT.	POTENTIEL FISCAL PAR HABITANT	EFFORT FISCAL	RATIO
BELVERNE	130	615	67.787	521,43	695,0213	0,7427	,18
CHAMPEY	793	1.130	321.491	405,41	717,4309	0,7163	5,95
CHAVANNE	191	232	76.453	400,27	578,3246	0,6666	13,62
CHENEBIER	644	905	251.707	390,84	681,9785	0,7527	5,51
COISEVAUX	211	418	80.572	381,85	613,5841	0,8685	,74
COURMONT	92	639	93.918	1.020,84	681,7876	1,3781	16,36
COUTHENANS	725	164	378.553	522,14	808,8886	0,9132	15,92
ETOBOIN	219	1.226	83.623	381,84	679,7397	0,6435	,99
HERICOURT	9.937	1.808	13.551.131	1.363,70	1.140,2667	1,4560	18,99
LONMONT	386	1.135	155.767	403,54	601,9252	0,8363	11,85
SAUINOT	708	2.673	650.326	918,53	1.642,4827	0,6748	8,52
TAVEY	340	296	162.898	479,11	664,8883	0,8703	17,60
TREMOINS	316	403	137.181	434,11	800,0158	0,7647	3,67
VERLIANS	118	164	41.947	355,48	585,7025	0,7711	,30
VILLERS SUR SAUINOT	117	237	53.973	461,30	516,3917	1,0275	1,70
VYANS LE VAL	401	332	155.448	387,65	722,5605	0,7613	1,69

***** FIN DU RAPPORT *****

LE TRI ET LA DESTRUCTION DE NOS DECHETS

1) LE TRI

Une déchetterie pour les deux cantons d'Hericourt située près de l'échangeur de LUZE sur la déviation d'Hericourt fonctionnera à partir de juillet 1994.

Le SICTOM inaugure et se lance dans une expérience de tri sélectif des déchets à la source directement dans chaque foyer. Il faut savoir que 30 à 40 % de nos déchets ménagers peuvent être recyclés.

2) DE MULTIPLES BENEFICES

Les bénéfices de l'opération sont multiples :

- elle doit permettre d'alléger le tonnage des ordures récoltées par le camion-penne, et de ce fait, alléger le fonctionnement de l'auto-incinérateur.
- elle permet également aux habitants de prendre conscience du volume de ce qui est jeté, de ce qui peut être récupéré, et peut-être de modifier leurs comportements d'achat et de consommation : entre 2 bouteilles d'huile, pourquoi choisit-on celle en verre plutôt que celle en plastique ? Entre 2 emballages, pourquoi ne pas prendre celui en carton ?

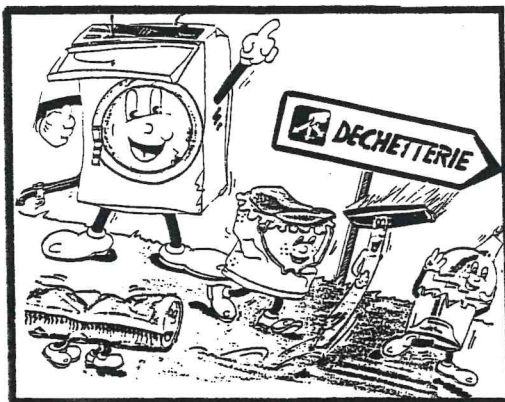
3) PLUSIEURS POUBELLES

Chaque foyer se devra de posséder une, deux, voire 3 poubelles : celle contenant les déchets habituels collectés par le camion de ramassage, et une ou deux autres contenant ce qui sera recyclé : papiers, métaux, chiffons, etc...

4) LES DECHETS RECYCLABLES

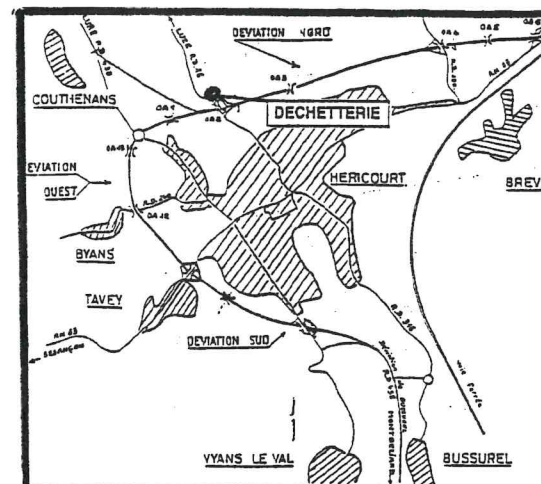
Dans un 1er temps, 3 000 m³ transiteront chaque année par la déchetterie et 1 000 m³ seront récupérés.

Les produits récupérés seront : les papiers et cartons, les métaux, les huiles, le verre, les batteries, les plastiques, les chiffons, les piles, les gros appareils ménagers hors d'usage (frigo, machine à laver, matelas etc...)



5) LE TRANSPORT DES DECHETS RECYCLABLES

Un dépôt relais déchetterie ne sera pas réalisé sur notre commune. De ce fait, les particuliers devront déposer leurs encombrants précités à la déchetterie, lieu clos et gardienné. Le ramassage des monstres organisé par le syndicat continuera de fonctionner.



6) AMENAGEMENT ET GESTION DE LA DECHETTERIE

Suite à une estimation de 1.070.000 F réalisée par Mr BERNARD, directeur des Services, 10 entreprises ont répondu à l'appel d'offres et la société STPI de Ronchamp (Marconot à ERREVET) a emporté le marché pour 337 000 F.

900 000 F de dépenses d'INVESTISSEMENT ont ainsi été prévus au Budget Primitif 1994 du SICTOM pour l'aménagement de la déchetterie ; la fin des travaux est prévue pour le 31 mai 1994.

332 000 F de subvention d'équipement seront donnés par le Département et la Région.

La participation de notre Commune au Fonctionnement du 2ème semestre 1994 sera de 5 F par habitant soit la somme de 5 F X 644 = 3 220 F.

Le SICTOM a confié la gestion de la déchetterie à la société SOCEDIM spécialisée dans le recyclage des déchets.

7) SICTOM INFORMATIONS

- La Commune de TAVEY avec 337 habitants adhère à notre syndicat pour le ramassage, le traitement de ses ordures ménagères et pour la déchetterie.

- La Commune de MANDREVILLARS a demandé son adhésion à la déchetterie.

- En 1993, HERICOURT a demandé au SICTOM de collecter 1800 habitants supplémentaires ce qui a permis l'achat d'un nouveau camion-benne avec lavage d'une valeur de 658 287 F. L'ancienne benne a été revendue 70 000 F.

- Dans notre village, 30 containers plastiques ont été achetés par des particuliers ce qui rend CHENEBIER plus propre et offre des garanties de meilleure hygiène.

- Un SIVU qui traitera les ordures ménagères sur le plan départemental fût créé en 1993 ; pour son fonctionnement 1994, il est demandé 10 F par habitant soit 10 F X 644 = 6 440 F pour CHENEBIER.

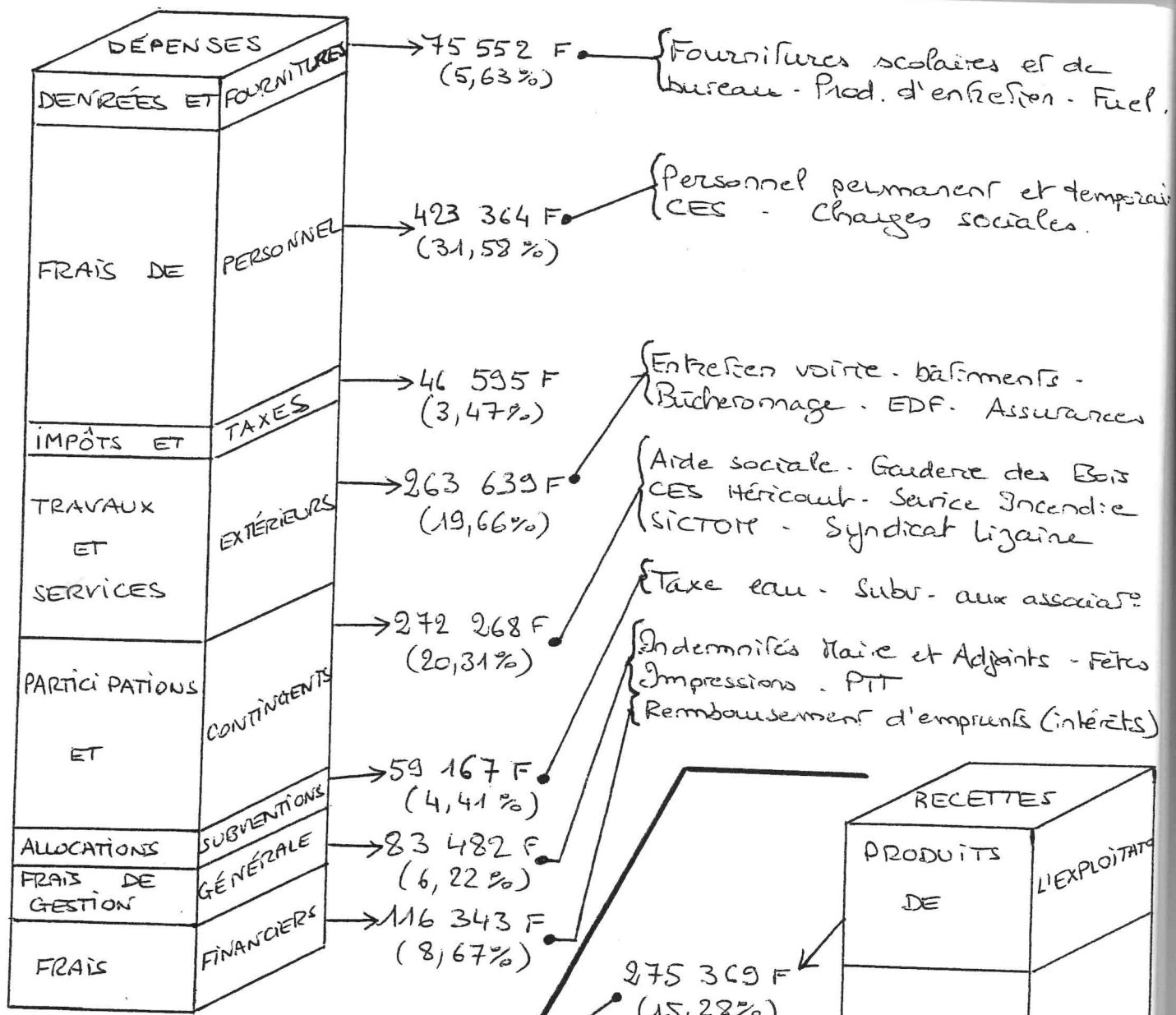


En conclusion : Etat récapitulatif de la participation communale 1994 au SICTOM d'Héricourt :

- collecte :	85 F X 644	= 54 740 F
- traitement incinérateur :	65 F + 10 F (SIVU) X 644	= 48 300 F
- déchetterie :	5 F (1/2 année) X 644	= 3 220 F

TOTAL 1994 106 260 F

MONTANT TOTAL DE LA REDEVANCE D.M. 1994 108 590 F



Fournitures scolaires et de bureau - Prod. d'énergie - Fuel.

Personnel permanent et temporaire - CES - Charges sociales.

Entretien voirie - bâtiments - Bûcheronnage - EDF. Assurances

Aide sociale - Garderie des Bois - CES Hérouville - Service Incendie - SICTOM - Syndicat Ligaine

Taxe eau - Subv. aux associations

Indemnités Maire et Adjointes - Fêtes - Impressions - PTT - Remboursement d'emprunts (intérêts)

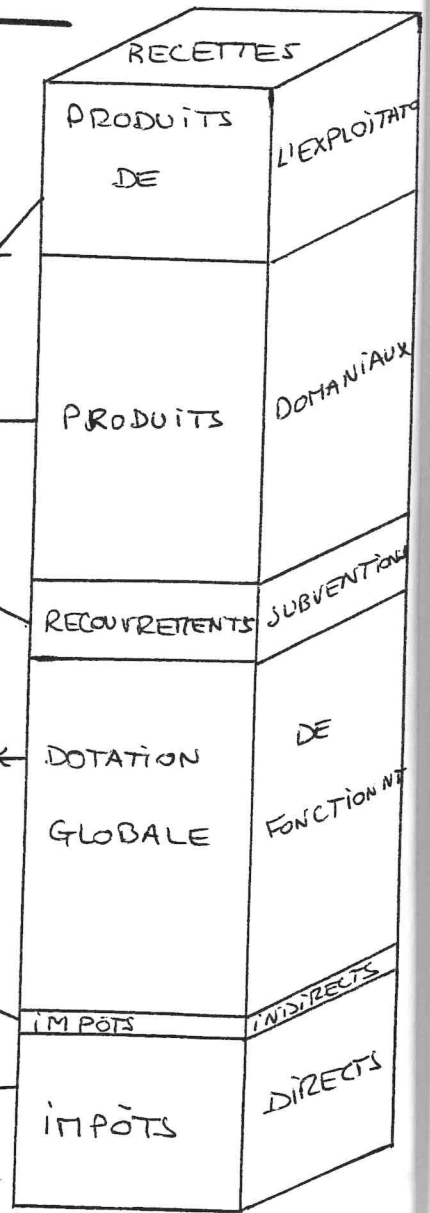
Vente de l'eau - Redevance des ordures ménagères

Revenus de la forêt - location chasse, immeubles et terrains

Participation de l'Etat

Taxe sur les droits de mutation

Impôts Locaux - Taxe Professionnelle



275 309 F (15,28%)

509 435 F (28,28%)

130 474 F (7,24%)

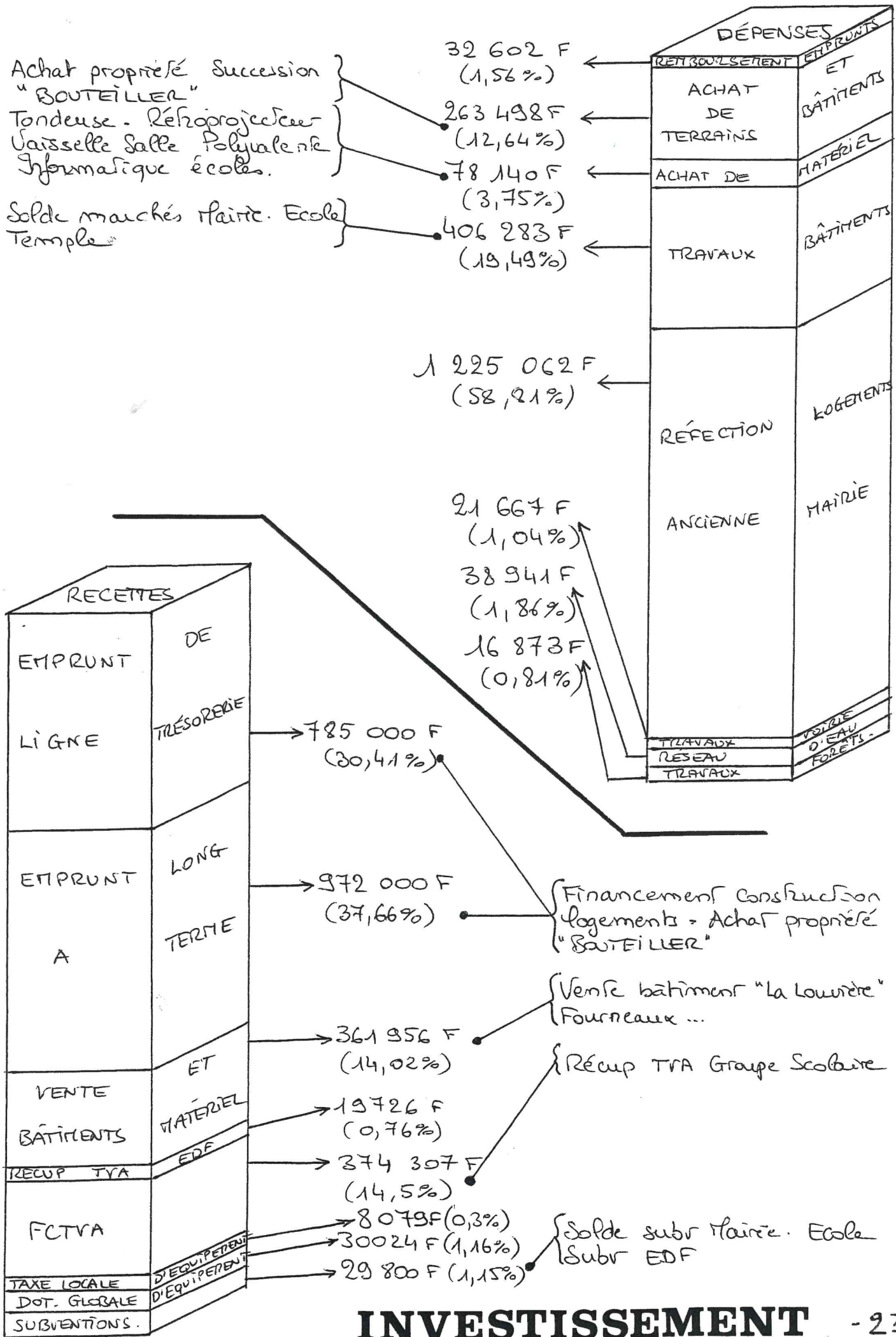
564 653 F (31,35%)

14 409 F (0,8%)

304 707 F (16,91%)

ONCTIONNEMENT

COMMUNAL 1993



L'enquête que vous trouvez ici a été effectuée sur un échantillon de 1.000 corps. Elle est corroborée par une contre-enquête dans 60 départements. L'évolution des effectifs et des interventions a été établie sur une période de dix ans pouvant paraître longue mais qui est relativement courte en terme d'évolution des systèmes.

I - LES EFFECTIFS DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES :

	Effectif moyen par corp 1983	Effectif smoyen par corps 1993	Variation du pourcentage
C.S.P.	53,8	55,2	+ 3,8 %
C.S.	28,5	32,1	+ 13 %
C.P.I.	16,1	16,6	+ 1,9 %
Général	24	25	+ 4 %

En ce qui concerne les effectifs, on note une légère augmentation dans les C.S.P. (+ 4 %), une augmentation plus conséquente dans les C.S. (13 %) et une augmentation très réduite dans les C.P.I. (à peine 2 %). On peut donc considérer qu'il existe une légère tendance de concentration des effectifs des sapeurs-pompiers volontaires dans les C.S. Toutefois, ces données doivent être éclairées par l'activité des différents corps.

II - LES INTERVENTIONS :

1) Evolution :

	Nombre moyen d'interventions par corps 1983	Nombre moyen d'interventions par corps 1993	Variation du pourcentage
C.S.P.	1.121	1.720	+ 54 %
C.S.	251	454	+ 81 %
C.P.I.	43	94	+ 120 %
Général	219	376	+ 72 %

2) Partage :

C.S.P. : 43 %
C.S. : 43 %
C.P.I. : 14 %

On constate une augmentation générale et vertigineuse du nombre d'interventions. A notre propre surprise ce sont les C.P.I. qui sont touchés en priorité par cette augmentation (+ 120 %) à

l'inverse des C.S.P. qui enregistrent un développement de leur activité de 54 %, évolution déjà très conséquente.

En terme de partage des activités, les C.S.P. et les C.S. sont quasiment à égalité avec chacun 43 % de l'activité nationale et les C.P.I. absorbent 14 % de la charge de travail, pourcentage qui est loin d'être négligeable dans le contexte de centres de secours presque toujours saturés d'interventions.

Sources :

SAPEUR

— La lettre

III - LE DESEQUILIBRE :

A ce stade, il convient de comparer l'évolution des effectifs et celle de l'activité. Alors que les effectifs n'ont progressé que de 4 % l'activité générale des corps s'est développée

de 72 %. Cet écart considérable est l'explication des difficultés énormes rencontrées par les corps quand on sait que la situation en 1983 n'était déjà pas partout semblable à un jardin de roses.

Ces chiffres sont à méditer, multiples interprétations, en fonc

chapelles, leur seront vraisemblablement trouvées.

Il faut néanmoins noter que ce sont les C.P.I. qui subissent la plus forte augmentation d'activité, pour la plus faible é des effectifs. Finalement, peut-être est-ce vrai qu'ils s quelque chose...

IV - LES PROBLEMES RENCONTRÉS :

Dans l'enquête, les chefs de corps ont eu à classer les problèmes rencontrés, exercice subjectif s'il en est, mais ô c révélateur.

LEGENDE :

C.S.P. : Centre de Secours Principal (pour nous)
C.S. : Centre de Secours (pour nous)
HERICOURT
CHAMPAGNEY
C.P.I. : Centre de Première Intervention
CHENEBIER

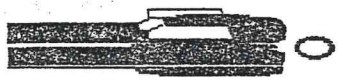
la disponibilité opérationnelle ; tout de suite derrière, mouchoir de poche, on trouve la formation et le recrutement. Les problèmes financiers ne sont vivement ressentis que par 10 % des corps.

Il est à souligner, dans le chapitre des inquiétudes, que les C.S.P. s'estiment soumis à une proche décision de déclassement. Seulement 1 % des C.S. pensent être menacés de déclassement contre 27 % des C.P.I., ce qui est considérable. Il faut dire que les C.P.I. ont des raisons de s'inquiéter puisque 10 % d'entre eux ont disparu au cours des dix dernières années.

	C.S.P.	C.S.	C.P.I.	GEN
Disponibilité opérationnelle	89 %	90 %	70 %	79 %
Formation	72 %	68 %	63 %	66 %
Recrutement	49 %	69 %	61 %	63 %
Acquisition de matériel	20 %	20 %	46 %	34 %
Finances	26 %	15 %	27 %	23 %
Travaux administratifs	20 %	21 %	12 %	16 %
Habillement	5 %	9 %	14 %	11 %

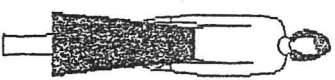


CPI DE CHENEBIER



LIEUTENANT
GOUX
CHEF DE CORPS

CAPITAINE
NODALE
MEDECIN



S/O
DEMET
équipe n°1

O/O
BRESSIN
équipe n°2

C/O
BOURQUIN
équipe n°3

CP
BELOT
équipe n°4

STATIONNAIRE
radio-téléphone

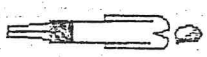
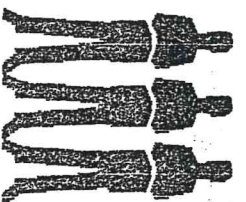
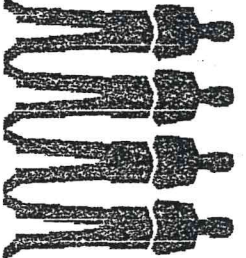
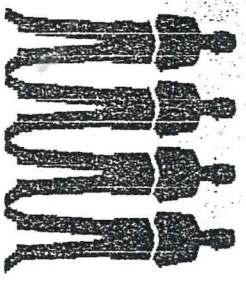
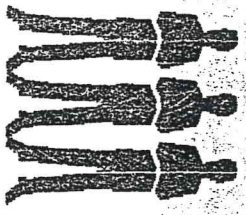
SPV1
GOUX P
SPV1
MAIRE D
SPV2
LAFOSSE

SPV1
ROY H
SPV1
SCHMITT
SPV2
ABRY

SPV1
ROY O
SPV1
GOUX F
SPV2
MARCHAND

SPV1
DEVILLERS
SPV1
NOWINSKI
SPV2
(libre)

SPV2
MAIRE C



LES PAGES

DES

ASSOCIATIONS

A.S. CHENEBIER

LA VIE DU CLUB OU

Après la pluie...

Le beau temps !

En septembre 1993, suite à la démission de Mme Bertinelli que nous souhaitons à remercier pour son aimable collaboration, a été élu un nouveau comité, composé comme suit:

Président : ABRY Francis

Trésorier: FRANCOIS Christiane

Secrétaire: SEGUIN Ginette

Membres actifs: KOCH Nicolas, HENISSE Eric, PERROZ Gérard, ZBOSS Daniel, CLAUDEL Damien, HENISSE Evelyse, ABRY Sylvain.

Si l'équipe Senior s'est vue reléguée en 2ème Division en 1993, en revanche, les équipes de jeunes ont su donner entière satisfaction.

Grâce à l'entente CHAGEY/CHENEBIER, le Club a pu engager dans la compétition une équipe cadette, avec pour dirigeant Mr Zboss Daniel, et une équipe Poussins et Pupilles, dirigée par Mrs Hénisse Eric et Perroz Gérard. Celles-ci ne manquent pas de se faire remarquer par leur très bonnes prestations et se montrent à la hauteur de nos attentes.

Le souci actuel du Club se situe au niveau de l'équipe première, ayant pour responsable Abry Francis. Si l'engagement d'une telle équipe a été possible cette année grâce à l'arrivée de joueurs de l'extérieur, qu'en sera-t-il pour la saison prochaine?

En outre, il est regrettable de constater un réel manque d'enthousiasme à combler les places de dirigeant et d'entraîneur, restant à ce jour vacantes. Il est très difficile de jouer les matchs du dimanche sans dirigeant. Nous profitons donc de cette page pour rappeler que toute personne souhaitant apporter une quelconque aide au Club sera la bienvenue.

Chacun peut participer à la vie sportive du village ne serait-ce qu'en venant assister aux matchs en tant que spectateur.

Alors, même si cette saison n'a pas très bien débuté, souhaitons qu'après la pluie...vienne le beau temps, accompagné de nombreux supporters.

LE PRESIDENT.

ABRY Francis.

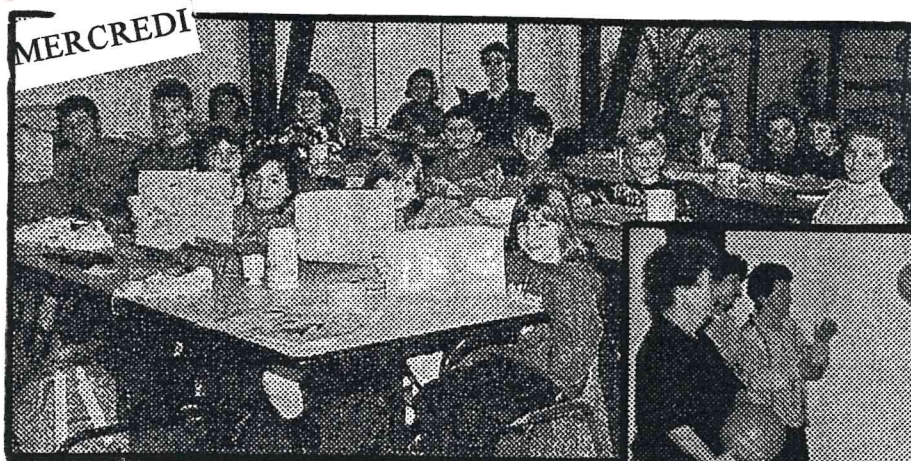
CHENEBIER ANIMATION LES AMIS DE L'ECOLE



Responsable : Mme Badet



Responsables: M.M. Bohême, Croissant, G



Responsable: M. Salomon



Responsable: Mme M



Responsable: Mme Monneret



Responsables: M.M. Barrois, Now

et VENDREDI CINE - CLUB

Responsable: M. Muller

C'est aussi



Soirée cabaret



la galette des Rois

kermesse



loto



L E C L U B D E L ' A G E D ' O R

Le Club de l'Age d'Or organise en 1994 à la Salle Polyvalente de CHENEBIER le 20 MARS une vente annuelle de gâteaux et travaux divers (ouvert à tout le monde).

En mai et en septembre, deux voyages seront organisés. La destination n'est pas encore connue à ce jour.

Toutes les personnes intéressées - adhérentes ou non - pourront participer à ces manifestations et inviter leurs parents et amis.

Le Club de l'Age d'Or rappelle également que de nouveaux adhérents seront les bienvenus.

La Présidente, dernièrement nommée, présente à tous ses meilleures amitiés.

Madame JARDON Jacqueline.

70400 ECHAVANNE





SECTION DES ANCIENS COMBATTANTS
DE CHENEBIER

La Section de Chenebier regroupe les Anciens Combattants de Chenebier et des villages environnants : Etobon, Luze, Chagey, Echavanne, Franier, Errevet et quelques camarades qui ont quitté le village pour la ville mais qui nous sont restés fidèles, ainsi que les veuves des disparus.

Au cours de l'année écoulée, au printemps, nous avons effectué une sortie à Crozon (Jura) : après le repas, l'après-midi s'est passé en musique pour se terminer par une dégustation aux Caves Henri Maire à Arbois.

Nous avons pris part aux cérémonies commémoratives aux Monuments aux Morts, les 8 mai, 14 juillet et 11 novembre : après cette dernière, nous nous sommes retrouvés avec de nombreux amis à la salle communale pour savourer un bon repas et se dégourdir les jambes au son de la musique. Au cours de cette journée, nous avons remis à notre ami René Nardin la Médaille Fédérale A.Maginot en récompense des 25 années passées à la présidence de la Section.

Pour 1994, nous espérons pouvoir faire une sortie d'une journée au printemps et bien entendu, notre repas dansant du 11 novembre. Tous ceux qui veulent passer un bon moment sont cordialement invités.

Notre Assemblée Générale se tiendra le SAMEDI 5 MARS à 16 heures à la Salle Polyvalente : la présence de tous les membres de la Section est souhaitée.

Le Président,
Mr Lucien PEUGEOT.

ANIMATIONS 1994

30	JANVIER	Galette	Chenebier Animation
13	FEVRIER	Repas dansant	L'Age d'Or
5	MARS	Repas dansant	AS Chenebier
12	MARS	Loto	Amis de l'Ecole
20	MARS	Vente	L'Age d'Or
1er	MAI	Fête de la Fleur	Comité des Fêtes
19	JUIN	Kermesse de l'Ecole	Amis de l'Ecole
3	JUILLET	Vente paroissiale	Paroisse Protestante
6/7	AOUT	Fête du Village	Sapeurs - Pompiers
11	NOVEMBRE	Repas dansant	Anciens Combattants
27	NOVEMBRE	Exposition photos	Municipalité